



Parc national
de **Port-Cros**

Marché public de service n° 19 010 83400 PC

Travaux de plomberie, chauffage, ventilation pour la
rénovation, l'amélioration et l'entretien des bâtiments du
Parc national de Port-Cros
2019-2021

Marché à procédure adaptée (MAPA) selon l'article R2123-1
du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019

**Cette consultation fait suite à une liquidation judiciaire à effet immédiat
pour l'entreprise attributaire de ce marché**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

Hyères, mai 2019
Le présent document contient 7 pages

Sommaire

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
Parties contractantes au sens du présent document.....	3
Documents de référence et abréviations utilisées.....	3
Objet du marché.....	3
Type de marché et procédure.....	3
Décomposition en lots et tranches.....	3
Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum.....	3
Démarrage du marché.....	3
Durée du marché.....	4
Délai d'exécution/d'intervention des bons de commande.....	4
Émission des bons de commande.....	4
Désignation du comptable assignataire.....	4
Modalité de paiement.....	4
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	4
Condition de participation.....	4
Groupement.....	5
Visite des lieux	5
Validité de l'offre	5
Conditions de retrait des dossiers de consultation/Publicité.....	5
Présentation des offres.....	5
Conditions de remise des offres.....	6
Jugement des offres.....	6
Dispositions diverses.....	7
Exclusivité.....	7
Renseignements complémentaires.....	7
Variante	7

Annexes

- 1 fiche technique Ch bois
- 2 fiche technique Ch fioul
- 3 fiche technique contrôle cheminée
- 4 fiche technique contrôle VMC
- 5 fiche technique des ballons ECS
- 6 fiche technique pompes de relevage
- 7 fiche de renseignement/coordonnées
BPU tous sites.

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES**Parties contractantes au sens du présent document.**

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- **C.C.A.G. FCS** : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **C.C.T.G. FCS** : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **B.P.U .** : Bordereau des Prix Unitaires
- **C.C.P. Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019.**

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Objet du marché

Cette consultation fait suite à une liquidation judiciaire à effet immédiat pour l'entreprise attributaire de ce marché.

Le présent marché concerne l'exécution pour la période 2019 à 2021, de travaux de plomberie, chauffage, ventilation pour la rénovation, l'amélioration et l'entretien des bâtiments du Parc national de Port-Cros.

Nomenclature Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) : 45330000 installation de matériels de plomberie

Lieu d'exécution des différentes prestations

- sur les îles de Porquerolles et de Port-Cros
- au Cap Lardier, Maison du Gardien, Gigaro, La Croix-Valmer, Var
- au siège social du Parc, Castel Ste Claire, 181 Allée du Castel Ste Claire, Hyères, Var
- et au CBNM (Conservatoire Botanique National Méditerranéen), avenue Gambetta et sur l'île de Porquerolles, Hyères, Var.

Type de marché et procédure

Le présent accord-cadre est un marché unique de service, passé selon la procédure dite adaptée conformément à l'article R2123-1 du C.C.P du 1er avril 2019, (MAPA supérieur à 90 000,00 € HT).

Décomposition en lots et tranches

Marché unique, non décomposé en lots ni tranches.

Motif du non allotissement

Il n'y a pas d'identification de travaux/services distincts les rendant dissociables.

D'autre part, concernant les zones géographiques distinctes : la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence et risquerait de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'ensemble du marché.

Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum

Montant minimum annuel HT : il n'est pas fixé de montant minimum

Montant maximum annuel HT : il est fixé un montant maximum annuel de 45 000 € HT.

Le montant total estimé des travaux à réaliser pour les 3 ans est de 135 000,00 € HT.

A titre indicatif, tableau indiquant les travaux effectués durant les années 2017 et 2018 : (les montants indiqués sont HT).

Année	Nbre de bons émis	Bon le moins cher (ht)	Bon le plus cher (ht)	Nb de déplacements sur Porquerolles	Nb de déplacements sur Port-Cros	Montant annuel HT
2017	33	31,00 €	3 465,00 €	11	10	32 789,00 €
2018	44	60,00 €	2 965,00 €	22	12	25 500,00 €

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Démarrage du marché

Le démarrage est prévu dès la notification.

Durée du marché

Le présent marché est annuel, il prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.

Il est reconductible tacitement 2 fois, à compter du 01 janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 3 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu deux mois avant l'échéance de la reconduction.

Délai d'exécution/d'intervention des bons de commande

Le démarrage des travaux et des délais qui leur sont rattachés prendra effet à compter de la date de réception du bon de commande selon les modalités ci-dessous. Est considéré délai d'intervention celui relatif à l'exécution du bon de commande (préparation, commande des fournitures, travaux). La durée d'exécution sera exprimée sur chaque bon de commande.

Le délai d'intervention souhaité pour une intervention normale est de 7 jours à compter de la date de réception du bon de commande.

Le délai d'intervention souhaité pour une intervention urgente est de 24 heures à compter de l'appel téléphonique, régularisé ensuite par un bon de commande.

Toutefois, le candidat précisera ses délais d'exécution dans l'acte d'engagement, qui représentera le délai contractuel.

Toute intervention commencée devra être achevée le jour même ou dans les jours qui suivront; durant ce temps, l'entreprise assurera le fonctionnement minimal des équipements au moyen d'installations provisoires.

L'entreprise devra s'organiser notamment lors des périodes de congés estivales et des ponts pour assurer les interventions. Le nom et le numéro de téléphone du technicien désigné sera communiqué au référent du Parc National de Port-Cros ayant en charge la gestion du -dit contrat.

Le Maître d'œuvre sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux. La procédure du bon de commande sera à chaque fois utilisée.

Émission des bons de commande

Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins. Ces bons seront transmis par courriel à l'entreprise titulaire qui devra exécuter les travaux conformément aux prescriptions du présent marché. Ils déclenchent l'ordre de service de démarrage et les délais qui leur sont rattachés.

Chaque bon de commande précisera :

- le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- le numéro du marché ;
- la date et le numéro du bon de commande ;
- la nature, la quantité et la description des travaux à réaliser ;
- les délais d'exécution (date de début et de fin) ;
- le lieu d'exécution ;
- le montant du bon de commande ;
- les délais laissés le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Nota : **l'opérateur ne peut exécuter des travaux sans qu'il lui soit transmis un bon de commande.** Dans le cas contraire, il ne pourra prétendre au règlement des prestations effectuées.

Désignation du comptable assignataire

Madame Chantal BOUTEILLE
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

Modalité de paiement

Le paiement de chaque bon de commande sera effectué après l'exécution des prestations et au vu du ou des certificats de réception établi(s) par le représentant du Pouvoir adjudicateur, par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Exclusion : Les entreprises ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du C.C.P, articles L2141-1 à 6.

Elles doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1. Elles doivent justifier de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P et le B.P.U. ci-joints.

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les travaux des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser dans le cadre de ce marché.

Le candidat prendra contact :

- avec le secteur de Port-Cros du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 01 40 70).
- avec le secteur de Porquerolles du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 12 30 40).
- avec le secteur du Cap Lardier (tél. : 04 94 55 14 26).
- au siège du Parc national à Hyères, pour le siège et le CBNM (tél. : 04 94 12 82 30).

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

Conditions de retrait des dossiers de consultation/Publicité

2.4.1 Conditions de retrait du DCOE

Le dossier de consultation et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut y accéder librement, les télécharger et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

2.4.2 Publicité

La présente consultation est publiée au BOAMP, sur le profil d'acheteur du Parc national de Port-Cros, son site Internet, Rubrique « Publicité des marchés », espace « consultation », ainsi que sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE).

Présentation des offres

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1 / Pièces de la candidature :

Documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, selon l'arrêté du 25 mars 2019 et son annexe 9

- Assurance professionnelle : Assurance responsabilité civile, Responsabilité décennale
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur (annexée au présent document) dûment datée et signée

Capacité économique, technique et financière -

- Kbis
 - DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
 - DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- (ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)

Le candidat fournira une présentation détaillée de son entreprise en indiquant:

-Moyens matériels (véhicules type énergie), détail outillage, stock de pièces détachées...)

-Moyens humains dédiés à l'exécution du marché, organigramme de l'entreprise, fournir les CV, et les attestations de compétences et précisez les qualifications ainsi que l'ancienneté du personnel...)

Il doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles, financières et techniques permettant la réalisation des travaux : qualification des organismes professionnels du bâtiment, Qualibat, Oquibi, Qualifelec... ou équivalent

Il sera fourni la liste de travaux similaires de moins de trois ans, avec le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

2 / Pièces du marché :

- Le présent DCOE comprenant le règlement de la consultation, le CCAP, le CCTP, l'acte d'engagement et ses annexes dûment remplis, datés et signés
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), signé
- Un mémoire technique **spécifique à ce marché** dans lequel apparaîtront très clairement la présentation de l'équipe, l'organisation matérielle et humaine que l'entreprise se propose de mettre en œuvre, l'organisation de mise en place des chantiers, les solutions techniques, les fiches techniques des produits, etc...
- R.I.B.

En cas de sous-traitance,

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions des articles 134 à 137 du décret du 25 mars 2016
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant

En cas de cotraitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Art. R2143-13 du CCP : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française ou une traduction en français sera fournie selon l'art. R2143-16.

Le candidat dont l'offre est classée en première position produira les attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

Conditions de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres : **29/05/2019 à 12:00 h**

Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPERATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Sa réception se fera avant le **29/05/2019 à 12:00 h**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde : Danielle Forestier, cellule marchés, 181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220, 83406 Hyères Cedex

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

50 % pour le mémoire technique, soit :

- 40% Capacités techniques et matériel de l'entreprise, méthodologies d'interventions, équipes et moyens dédiés au marché...
- 10% Développement durable (détail des actions mises en œuvre par l'entreprise)

40 % pour le prix

10% Délais d'interventions

Dispositions diverses

Négociation, art. R2123-5

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec le ou les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres initiales, la négociation n'est pas nécessaire.

L'invitation à négocier se fera par courriel, indiquant la date maximum à laquelle les candidats transmettront leur nouvelle proposition écrite. La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Modification du marché en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications envisageables :

- Tous travaux/toutes fournitures non prévus
- Variation de prix
- Augmentation/réduction du montant maximum annuel sans modification du montant maximum global pour 3 ans
- Toutes sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

Avenant

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet d'un avenant. Variante art. R2151-8 R2151-10 et 11

Exclusivité

Le Pouvoir adjudicateur pourra valablement recourir à un tiers en cas d'incapacité du titulaire de l'accord-cadre de lui fournir les prestations (délai...).

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)

Variante

La présentation de variante n'est pas autorisée.